De la part de la CGSP Enseignement Recherche Pour le CE du 16 novembre 2023

Titre du point :

Les dépenses en consultance.

Description du point :

Sur base de la présentation légale du budget de l'Université (poste 613211), les dépenses de consultance se situent entre 4,5 et 6 M€ par an pour les cinq dernières années. Il s'agit donc d'un budget de dépense important sur lequel nous avons peu d'informations.

La CGSP Enseignement Recherche souhaite obtenir la liste des contrats de consultance répondant aux deux conditions suivantes :

- Récurrents au moins trois ans sur les cinq dernières années;
- Dont le montant dépasse 100.000,00€.